

Le BONDY BLOG doit déclarer ses salariés

Fiche pratique publié le 01/12/2017, vu 686 fois, Auteur : [DADI - Avocat](#)

Le bondy blog est condamné pour travail dissimulé

Dans un arrêt du 19 octobre 2017, la Chambre sociale de la Cour d'appel de PARIS (6-7) condamne, après 5 années de procédure, le BONDY BLOG pour travail dissimulé ainsi que le rappel de salaire pour les mois travaillés.

Le lien ci dessous:

</images/blog/files/2090/files/arret%20anonyme.pdf>